

Ouvrir droit à la prestation de service (Alsh)

Autorisation de fonctionnement
validée par la SDJES

Charte de la laïcité

Projet éducatif et pédagogique

Diversité d'activités

Tarifification modulée

Taux d'encadrement

Critères d'éligibilité



Signature d'une **convention
d'objectifs et de financement**
avec option de tarification



*Tout changement de fonctionnement
doit être signalé et transmis à la Caf.*



Justificatifs

- Décompte des effectifs et/ou des présences sur des registres.
- => Conservation de ces pièces sur 5 ans.



*La modification des tarifs peut avoir un impact
sur l'option de tarification conventionnelle.*